



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2018

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix huit le vingt deux mars à 19H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaient présents : Monsieur STABILE, Maire, Mmes BROYER, CHEINEY, HERITIER, Messieurs AUGER, BERTRAND, VILLACA, Adjoint au maire, Mesdames BOUTEILLY, JANOT, MARTIN-GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, ROLLET, SANTIN, Messieurs DA COSTA, DECHELETTE, DUBAL, PICHEREAU, PIOCELLE-CORNILLION, RALLIERE, ROBERT conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme CLAVERIE a donné pouvoir à M. STABILE
M. COULOUMY a donné pouvoir à M. BERTRAND
Mme MARSADIE a donné pouvoir à Mme SANTIN

A l'unanimité, Madame Anne –Marie JANOT a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 15 février 2018 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Désignation de membres au sein des commissions municipales

Par 5 voix pour (Mmes BOUTEILLY et MARTIN-GAUTIE, MM. RALLIERE, ROBERT et DUBAL) et 18 abstentions, le conseil municipal désigne Monsieur RALLIERE Yves, membre de la commission « associations, animation et culture » en remplacement de Monsieur DUBAL Pascal, et Monsieur DUBAL Pascal, membre de la commission « urbanisme » en remplacement de Monsieur RALLIERE Yves et membre de la commission des « affaires scolaires, enfance et jeunesse », en remplacement de Madame MARTIN-GAUTIE Josette.

2) Désignation d'un membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame MARTIN-GAUTIE Josette, membre au sein du CCAS en remplacement de Madame BOUTEILLY Nadine.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

II – FINANCES

3) Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Commune et Assainissement

Par 18 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 présentés par le trésorier.

4) Vote du Compte Administratif 2017 - Commune :

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme HERITIER, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par 17 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT) adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 442.620,89 € et un excédent d'investissement de 2.388,49 €.

5) Affectation du résultat 2017 – Commune :

Par 18 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2018, en section d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour un montant de 442.620,89 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 2.388,49 €.

6) Vote du Compte Administratif 2017 – Assainissement :

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), après avoir entendu Mme HERITIER, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif assainissement pour l'exercice 2017 qui présente un excédent d'exploitation de 173.146,34 € et un excédent d'investissement de 166.543,45 €.

7) Affectation du résultat 2017 – Assainissement :

Par 18 voix pour, 5 abstentions, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2018 l'excédent d'exploitation pour un montant de 73.146,34 € en section d'exploitation et 100.000 € en section d'investissement, l'excédent d'investissement pour un montant de 166.453,45 € en section d'investissement.

8) Vote du taux des trois taxes locales – année 2018 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition suivants, pour l'année 2018 :

- Taxe Habitation	12,15 %
- Foncier Bâti	17,77 %
- Foncier non Bâti	43,11 %

9) Vote du Budget Primitif 2018 – Commune :

Par 18 voix pour, 5 contre (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE, ROBERT), le conseil municipal vote le budget primitif 2018, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Fonctionnement	3.662.900 €
- Investissement	3.778.993 €

10) Vote du Budget Primitif 2018 – Assainissement :

Le conseil municipal, par 18 voix pour, 5 contre (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT) vote le budget primitif 2018, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Exploitation	182.646,34 €
- Investissement	575.265,45 €

11) Attribution de subventions aux associations locales – année 2018

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2018 :

- ADAMS	500 €
- ADIFA	800 €
- ARC EN CIEL	650 €
- CLAS	8.000 €
- CLUB REVIVRE	1.300 €
- DANS'ERVON	800 €
- FOOTBALL	2.800 €
- FNACA	400 €
- GYMNASTIQUE	1.000 €
- JUDO CLUB	2.300 €
- TAI CHI CHUAN	700 €
- TENNIS CLUB	2.500 €
- MISSION LOCALE	1.500 €
- MILLE PATTES	600 €
- CERCLE D'HISTOIRE	200 €
- La Prévention Routière	300 €
- ECOLE DU CŒUR	650 €
- PETANQUE CLUB	500 €
- PHOTO CLUB de SERVON	500 €
- Les Restaurants du Cœur	600 €

et une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- CERCLE D'HISTOIRE	175 €
---------------------	-------

12) Attribution d'une subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention de 36.000 €

13) Attribution d'une subvention à la caisse des écoles

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à la caisse des écoles une subvention de 2.000 €.

14) Destruction d'un véhicule

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de sortir du patrimoine de la commune le véhicule de marque Renault Clio afin de le destiner à la destruction.

III – URBANISME

15) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par 18 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), le conseil municipal approuve la modification n°2 du plan local d'urbanisme.

IV – PERSONNEL

16) Avenant n°3 au protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant au protocole d'accord sur l'ARTT portant sur la modification du temps de travail au sein du service de police municipale.

17) Mise en place d'une astreinte au sein du service de police municipale

A l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en place d'une astreinte au sein du service de police municipale.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal

- Marché de travaux Chemin du Patis et rue de la République

Questions diverses

Monsieur RALLIERE demande le rapport des carottages effectués sur les futurs terrains de football. Monsieur STABILE informe que la Commune est dans l'attente du compte-rendu officiel.

Monsieur DUBAL demande si l'entretien des futurs terrains synthétiques est budgétisé. Monsieur STABILE signale que l'entretien est dû pendant un an par l'entreprise titulaire du marché.

Monsieur DUBAL demande si un nouveau bornage sur le futur parc paysager a été effectué. La réponse est positive.

Monsieur DUBAL informe que des détritrus se trouvent derrière la Zone d'activités EDEN. La commune fera le nécessaire.

Monsieur DUBAL signale également des détritrus sur le parking du restaurant « la Criée ». Monsieur STABILE informe qu'il s'agit d'un parking privé.

Monsieur ROBERT demande si l'enseigne EDEN est réglementaire. La réponse est positive. La Commune vérifiera le fonctionnement de nuit.

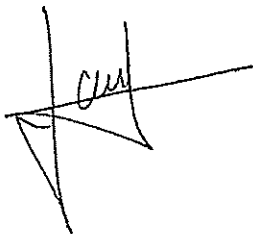
Monsieur ROBERT se plaint de la propreté sur la ville, souhaite qu'un agent supplémentaire soit affecté aux tâches de ramassage des détritrus sur la commune.

Monsieur STABILE précise que d'ores et déjà un agent effectue quotidiennement et d'une façon permanente l'entretien de la voirie et des espaces publics. De plus, des prestations de nettoyage sont confiées au SIVOM de Varennes Jarcy. Il fait remarquer qu'il est difficile de remédier aux incivilités de chacun.

Monsieur ROBERT demande si le sens de circulation du chemin du Pâtis, après travaux, sera modifié. Monsieur STABILE répond que la circulation se fera de nouveau dans les deux sens, à l'issue des travaux d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance
Anne-Marie JANOT



Le Maire
Dominique STABILE

